



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

303^e séance

Lundi 29 mars 2010, à 10 heures
New York

Président : M. Zinsou (Bénin)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Ouverture de la session

Le Président : Je déclare ouverte la session de fond de 2010 de la Commission du désarmement.

Je tiens à remercier les membres de la Commission de m'avoir élu, et de la confiance qu'ils m'ont accordée pour la présidence de la présente session.

Avant d'aborder la première des questions dont nous sommes saisis, je voudrais, au nom de tous les membres de la Commission, rendre hommage à la direction avisée de M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dont le personnel est chargé des services de conférence assurés à la Commission du désarmement.

Je voudrais plus particulièrement remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, ici présent à mes côtés, et dont le Bureau fournit un appui technique aux travaux de la Commission. Je voudrais, sans plus tarder, lui donner la parole pour qu'il nous fasse part de ses attentes quant aux résultats escomptés des travaux de cette commission.

M. Duarte (parle en anglais) : Je suis honoré de prendre la parole devant la Commission du désarmement pour l'ouverture de sa session de fond de

2010. Je tiens tout d'abord à saluer son président sortant, l'Ambassadeur Andrzej Towpik, pour sa direction compétente des travaux de la Commission l'année dernière. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à vous assister dans vos travaux, ainsi que les autres membres du Bureau et toutes les délégations, pendant toute la durée de la session.

Cette année, la Commission débute ses travaux dans un climat bien différent de celui des années passées. Un esprit renouvelé, vigoureux de multilatéralisme souffle à nouveau sur les débats relatifs au désarmement et à la non-prolifération dans de nombreuses instances. Nous constatons que le désarmement nucléaire mondial est de moins en moins relégué au vague statut d'objectif final, et qu'il est de plus en plus cité comme un impératif appelant une action nationale et collective, mieux même : comme un impératif reconnu jusque par les États dotés de telles armes, et comme nous le savons tous, au plus haut niveau.

Nous assistons également à une nouvelle prise de conscience dans le monde de la nécessité de renforcer l'état de droit dans beaucoup de domaines relatifs au désarmement. Cette prise de conscience se manifeste dans les efforts en cours visant à négocier de nouveaux traités sur la réduction des armes nucléaires en vue de leur élimination; à faire entrer en vigueur le Traité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-29382 (F)



Merci de recycler 

d'interdiction complète des essais nucléaires; à lancer des négociations sur un traité portant sur les matières fissiles; à accroître le nombre d'États parties aux traités interdisant les armes inhumaines, les mines terrestres et les armes à sous-munitions; à mettre en place des instruments juridiques de restriction des exportations d'armes classiques et à renforcer le respect de ces traités, tout en envisageant la négociation de nouveaux instruments juridiques relatifs à des domaines comme les armes spatiales, et peut-être un jour, les missiles.

L'année dernière, nous avons également été témoins de l'entrée en vigueur des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique, même si d'autres efforts sont encore nécessaires en vue de la ratification de tous les protocoles pertinents.

Cependant, je ne voudrais pas minimiser les défis qu'il nous reste à relever afin de réaliser chacun des nombreux objectifs du vaste programme de désarmement général et complet, ni la lourde tâche qui nous attend s'agissant de dégager un consensus sur les trois questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission, à savoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires; l'inauguration d'une nouvelle décennie du désarmement, et les mesures concrètes de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques.

La Commission est saisie de ces questions non pas parce qu'elles sont faciles, mais parce qu'elles sont difficiles et qu'il est important de les examiner au sein de cette instance unique en son genre, qui permet de mener des délibérations approfondies sur un petit nombre de questions de fond essentielles. C'est là la raison d'être de la Commission du désarmement. C'est là sa principale fonction en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et maillon primordial du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

Les délégations présentes ici aujourd'hui savent que cela fait maintenant 11 ans que la Commission du désarmement n'est plus parvenue à un consensus sur des questions de fond essentielles de son ordre du jour. Dans le passé, les plus grands obstacles au progrès étaient – comme cela a toujours été le cas dans ce domaine – le climat de défiance généralisé, la suspicion mutuelle et le manque de confiance relativement au fait que les objectifs déclarés seraient réalisés par le biais de mesures concrètes. Cependant, de la même manière que des faits nouveaux survenus

en dehors de l'ONU ont contribué à améliorer ce climat – ici, je fais référence aux progrès récemment annoncés dans les négociations sur les armes stratégiques et aux nouvelles initiatives de désarmement prises par les États Membres et la société civile –, il est temps également que les institutions de l'ONU contribuent à leur tour à cette tendance encourageante.

Une issue positive à cette session de fond de la Commission du désarmement permettrait de revitaliser une démarche véritablement multilatérale face aux grands défis mondiaux à relever dans le domaine du désarmement, alors que nous continuons d'avancer ensemble sur la même voie dans les mois et les années à venir. Je souhaite donc à toutes les délégations plein succès dans leurs délibérations et je réaffirme la volonté du Bureau des affaires de désarmement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour les aider à atteindre notre destination commune.

Le Président : Je remercie le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement de la précieuse contribution qu'il vient d'apporter à nos travaux et d'être venu prendre part à l'ouverture de la session de 2010 de la Commission du désarmement. Sa présence honore grandement la Commission, et contribuera à galvaniser ses membres pour qu'ils mènent à bien le travail délicat qui lui est confié.

Je voudrais également remercier tous les services du Secrétariat qui ont contribué à la préparation de cette session.

Au cours de ces dernières années, la Commission du désarmement a déployé des efforts considérables pour rapprocher les vues des États Membres sur les questions cruciales inscrites à son ordre du jour, et ce, dans la recherche de solutions multilatérales aux défis auxquels l'humanité est confrontée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. C'est une contribution inestimable à la cause de la paix, même si la Commission n'a pas pu formuler, comme vient de le souligner le Haut-Représentant, des recommandations consensuelles sur les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir les objectifs communs de l'humanité en la matière.

La Commission a servi de creuset d'échanges francs et de dialogue constructif entre les États Membres dans un contexte très complexe. À cet égard, l'on ne peut que se féliciter des développements positifs de ces derniers mois. Ils ont ouvert de nouvelles perspectives de progrès substantiel dans la

poursuite de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, des armes nucléaires aux armes légères et de petit calibre.

L'on ne peut que saluer le leadership assumé par les principales puissances nucléaires dans la décrispation de la situation internationale et dans la promotion de l'amorce d'une approche coopérative dans la recherche de solutions aux défis identifiés. Le débat en cours sur la possibilité d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire pénètre les sphères de décision à divers niveaux. Il porte en lui un fort potentiel de changement de la donne dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour concrétiser ce potentiel.

Nous avons noté avec un réel sentiment de satisfaction la perspective de la signature imminente d'un accord sur la réduction des stocks d'armes nucléaires. Il est évident que la conclusion d'un tel accord constituera un pas significatif vers le désarmement général et complet. Il pourrait créer un nouveau contexte de nature à faciliter les discussions sur les autres aspects de la problématique du désarmement nucléaire que sont la non-prolifération et la coopération pour le développement de l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, aidant ainsi à restaurer le consensus sur lequel repose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il y a 20 ans que la guerre froide a pris fin. Il est incompréhensible que les risques matériels d'emploi des armes nucléaires soient actuellement tout aussi élevés que par le passé. Il est souhaitable que les États Membres puissent tirer un bon parti des opportunités nouvelles qu'offrent les rencontres internationales importantes prévues au cours de l'année 2010, à savoir, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que la première session du Comité préparatoire à la conférence pour un traité sur le commerce des armes, pour ne citer que celles-là.

Il est évident que les progrès qui seront réalisés au cours de ces rencontres auront une incidence positive sur l'amélioration en cours du climat international et contribueront à la nécessaire maîtrise des dépenses militaires. C'est un fait que la

communauté internationale éprouve de sérieuses difficultés à honorer les engagements pris dans le domaine du développement. De même, les défis majeurs que posent les changements climatiques nécessitent la mobilisation de ressources colossales pour parer aux périls anthropiques et spatiaux. Au vu de ces constats, le niveau atteint par les dépenses militaires est problématique.

Dans les circonstances actuelles, le moins que l'on puisse attendre de la présente session de la Commission du désarmement est qu'elle puisse délibérer dans une atmosphère de franchise et de compréhension mutuelle pour forger une vision consensuelle des questions dont elle est saisie.

J'exhorte les États Membres à tirer le meilleur parti du nouvel élan qui caractérise actuellement les affaires de désarmement. Nous devons nous employer, dans les groupes de travail qui sont mis sur pied et qui sont à pied d'œuvre depuis l'année dernière, à créer les conditions optimales pour faciliter un heureux aboutissement du cycle triennal en cours. Je me félicite des efforts que déploient les présidents des groupes de travail dans ce sens. Ils poursuivront ces efforts avec les personnes ici présentes au cours des trois semaines à venir.

Je voudrais pour terminer réitérer notre profonde reconnaissance au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour son précieux concours et pour le soin mis à la préparation de cette session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président : Les membres de la Commission se souviendront que, lors de notre session d'organisation, le 15 mars, la Commission a officiellement adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.63. Au cours de la présente séance, la Commission ne se prononcera donc pas sur cette question. Puis-je considérer que la Commission prend note du document A/CN.10/L.63?

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

Le Président : Puis-je considérer que la Commission prend note du programme de travail provisoire, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2010/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : S'agissant de l'élection des autres membres du Bureau, les membres se souviendront que la Commission doit encore élire deux vice-présidents choisis par les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. J'ai appris que le Groupe n'a toujours pas été en mesure de désigner de candidats à cet effet. Je l'engage à le faire aussi rapidement que possible. En conséquence, je propose que nous nous saisissions de cette question à un stade ultérieur de nos délibérations.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Qu'il me soit permis, au nom de la Commission et des membres du Bureau, de féliciter chaleureusement tous ceux qui ont été chargés de la gestion de cette session. J'ai la certitude que nous allons tous ensemble contribuer au bon déroulement des travaux de la Commission. Sur un plan plus personnel, je tiens à dire combien je compte sur leur appui et sur leurs conseils.

Qu'il me soit permis, au nom du Bureau, de formuler quelques observations générales et de dire quelques mots sur notre programme de travail.

Comme les membres doivent sans doute le savoir, nous disposons d'un temps limité pour mener à bien nos travaux, mais il nous faut avoir un programme bien défini, et je suis convaincu que grâce à leur compétence, les deux Présidents des Groupes de travail nous aideront à nous acquitter de nos responsabilités à cet égard. Nous avons attribué 10 séances à chaque Groupe de travail, ce qui devrait nous permettre d'accomplir des progrès non négligeables.

Échange de vues général

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je regrette qu'un pilier empêche que nous puissions nous voir directement, mais je peux vous assurer que je vous ai écouté avec grande attention et avec grand soin, Monsieur le Président, ainsi que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

En premier lieu, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence

de la Commission du désarmement pour la présente session, ainsi que les membres du Bureau. L'Union européenne tient à exprimer sa volonté de collaborer étroitement avec vous afin que cette session aboutisse à un résultat satisfaisant.

L'Union européenne reconnaît à la Commission du désarmement le rôle d'organe délibérant spécialisé au sein de la structure multilatérale de l'ONU, ce qui lui permet de tenir des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement. L'Union européenne se félicite des travaux réalisés au cours de l'année écoulée tant par le Groupe de travail I sur les recommandations relatives à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, que par le Groupe de travail II, qui traite des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement. Nous comptons œuvrer en étroite collaboration avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les Présidents des deux Groupes de travail, afin d'avancer dans nos délibérations.

Nous nous félicitons de la nouvelle impulsion donnée au programme international de désarmement et de maîtrise des armements, et nous tenons à souligner la nécessité d'un désarmement général. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements, de même que la confiance, la transparence et la réciprocité, constituent des aspects cardinaux de la sécurité collective. L'Union européenne veut tirer profit de cette nouvelle impulsion pour relever les défis les plus importants et faire des progrès sur ces questions.

L'Union européenne est fermement attachée au renforcement du système multilatéral. Les organisations internationales, les traités, les conventions et autres instruments doivent former l'axe de nos efforts communs face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons universaliser ces instruments et les mettre en œuvre afin de nous assurer que tous les États respectent leurs obligations internationales respectives.

Le renforcement de l'autorité de l'ONU et du régime défini par les traités juridiquement contraignants doit être une priorité pour tous les pays. Le Conseil de sécurité joue également dans le règlement de situations menaçant la paix et la sécurité internationales un rôle déterminant qui doit être renforcé.

Le renforcement du régime de non-prolifération doit être au premier plan des préoccupations de tous les États afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui constitue une menace grave pour la sécurité de tous. Nous sommes convaincus que tous les États doivent ensemble œuvrer résolument au plein respect de leurs obligations en matière de non-prolifération et réagir de manière rapide et efficace en cas de non-respect. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité, dans le cadre du sommet sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires organisé le 24 septembre 2009, de son importante résolution 1887 (2009).

L'Union européenne continue d'appuyer l'action menée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans l'exécution de son nouveau mandat. L'UE soutient aussi des projets tels que l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP). Nous voudrions également rappeler que nous sommes favorables à un contrôle strict des exportations, coordonné aux niveaux national et international.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), fondé sur trois piliers qui se renforcent mutuellement, à savoir non-prolifération, désarmement et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, offre un cadre unique et irremplaçable pour le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Face aux problèmes rencontrés à l'heure actuelle dans le domaine de la sécurité internationale, en particulier le risque de prolifération en République populaire démocratique de Corée et en République islamique d'Iran, l'Union européenne est convaincue que le TNP est plus que jamais important.

Les risques de prolifération posés notamment par l'Iran demeurent pour nous une source de grave préoccupation. L'Union européenne trouve très regrettable que l'Iran n'ait pas coopéré comme elle le devait et qu'elle n'ait pas permis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de confirmer que toutes les matières et installations nucléaires présentes en Iran étaient destinées à des activités pacifiques. Cela constitue un manquement aux obligations qui lui incombent au titre de l'article III du TNP de coopérer avec l'AIEA, et une violation de l'accord de garanties conclu avec l'Agence et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Union européenne redit qu'elle est résolue à ce qu'une solution globale durable soit trouvée au problème

nucléaire iranien par le dialogue et la négociation. Toutefois, la persistance de l'Iran à ne pas s'acquitter de ses obligations internationales et son manque apparent d'intérêt pour la poursuite des négociations appellent une réponse claire, notamment l'adoption de mesures appropriées.

L'Union européenne s'emploie activement à assurer le succès de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en mai. Nous voudrions que la Conférence aboutisse à des résultats concrets et équilibrés qui renforcent le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous devons saisir l'occasion offerte par la prochaine Conférence d'examen pour nous diriger vers un monde plus sûr dans lequel il est possible d'atteindre tous les objectifs fixés dans le TNP, notamment en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Union européenne a formulé un ensemble de propositions novatrices pour chacun des trois piliers du TNP en vue de les intégrer dans un plan d'action que la Conférence pourrait adopter.

Étant donné que la sécurité en Europe est liée à celle du Moyen-Orient, l'Union européenne attache une importance particulière aux questions de non-prolifération et de désarmement dans la région. L'UE considère que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, assorties de clauses de vérification effectives, constituerait un bon moyen de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. L'Union européenne reconnaît l'importance des résolutions pertinentes adoptées sur le Moyen-Orient par le Conseil de sécurité et de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et demeure attachée à leur mise en œuvre. Des mesures pratiques doivent promouvoir l'acceptation et le respect d'un ensemble d'accords relatifs à la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique, au contrôle des armements et au désarmement, tels le TNP, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

L'Union européenne voudrait insister sur le rôle irremplaçable et indispensable que joue l'AIEA,

laquelle vérifie si les États respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. L'UE estime que le système international de garanties de l'AIEA est essentiel pour vérifier le régime mondial de non-prolifération nucléaire et pour assurer le succès de ce système multilatéral. L'UE renouvelle son appel en faveur d'une accession universelle aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels qui constituent la norme actuelle en matière de vérification.

La sécurité de l'Europe tire profit de l'action qui continue d'être menée dans le monde en matière de désarmement. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Président Medvedev et le Président Obama de négocier et de conclure un accord de suivi du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) ainsi que de leur volonté renouvelée d'examiner d'autres problèmes stratégiques liés au désarmement et à la non-prolifération. Nous comptons sur la signature rapide de l'accord pour l'après-START et espérons qu'il ouvrira la voie à de nouveaux pourparlers sur le contrôle des armements. Nous saluons les mesures de désarmement nucléaire prises par les deux États de l'Union européenne dotés d'armes nucléaires et leurs initiatives dans ce domaine. Nous prions la communauté internationale de s'employer à favoriser les initiatives concrètes et réalistes de désarmement approuvées par nos 27 chefs d'État et de gouvernement et que nous avons présentées à l'Assemblée générale en 2008 en vue de la Conférence de 2010 chargée de l'examen du TNP.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance fondamentale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Les engagements politiques renouvelés en faveur de nouvelles ratifications du Traité, en particulier de la part de certains États visés à l'annexe 2, et les progrès accomplis récemment dans le renforcement du système de vérification ont donné un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour que ce traité décisif entre en vigueur dans les meilleurs délais. Dans l'intervalle, nous invitons tous les États à décréter un moratoire et à s'abstenir de toute mesure contraire aux dispositions du TICE et aux obligations qui en découlent.

L'Union européenne se félicite que le programme de travail de la Conférence du désarmement ait été adopté par consensus en 2009. À cette égard, l'UE attache une grande importance à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la

fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, s'appuyant sur le document CD/1299 du 24 mars 1995 et sur le mandat y figurant, comme convenu dans la décision, adoptée le 29 mai 2009 par la Conférence du désarmement, sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864). En attendant l'entrée en vigueur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous appelons tous les États concernés à décréter et à respecter un moratoire immédiat sur la production de ces matières.

Nous constatons qu'un nombre croissant d'États sont désireux de développer des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, pour répondre à leurs besoins énergétiques à long terme, et à d'autres fins. L'Union européenne souligne l'intérêt suscité par la Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil, qui a eu lieu à Paris les 8 et 9 mars 2010. L'Union européenne s'engage à garantir un développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de non-prolifération, dans les pays qui souhaitent développer leurs capacités dans ce domaine. Nous tenons à souligner le rôle clef qu'a joué l'AIEA dans ce domaine.

L'Union européenne appuie le développement d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Nous sommes convaincus des avantages que procurent ces approches en garantissant la sécurité dans la fourniture de combustible nucléaire aux pays qui développent un programme nucléaire dans les meilleures conditions de sécurité et de non-prolifération. L'Union européenne espère accomplir de nouveaux progrès dans les initiatives en cours sur la base du consensus. Nous encourageons le recours à la recherche appliquée pour développer la résistance à la prolifération.

L'Union européenne prend une part active aux efforts déployés en matière de sécurité nucléaire internationale. À cet égard, elle se félicite de l'engagement pris par les États-Unis non seulement de travailler d'arrache-pied pour veiller à la sécurité de toutes les matières fissiles vulnérables mais également d'accueillir à Washington un sommet sur la sécurité nucléaire, les 12 et 13 avril prochains. L'Union européenne est disposée à contribuer activement au succès de ce sommet.

L'Union européenne est convaincue qu'au cours de la période 2009-2011, la Commission du

désarmement attachera l'attention voulue aux armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Consciente des effets nocifs et déstabilisateurs des transferts non réglementés d'armes classiques et leur détournement vers le marché illicite, ainsi que des conséquences humanitaires de l'utilisation de mines et de bombes à sous-munitions, l'Union européenne est fermement résolue à répondre comme il se doit à ces menaces aux niveaux international et régional. Elle dispose déjà d'une législation complète concernant le transfert des armes classiques, qui est appliquée par les États membres de l'Union européenne.

Nous appuyons fermement le concept d'un traité international sur le commerce des armes et nous participons activement au processus qui doit mener à sa conclusion, et nous l'encourageons. L'Union européenne se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre dernier, de la résolution 64/48, dans laquelle elle décide d'organiser une conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes en 2012, en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant établissant les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques. L'Union européenne est disposée à œuvrer activement pour parvenir à cet objectif au sein du Comité préparatoire de cette conférence en 2010 et 2011.

L'Union européenne est l'un des principaux donateurs à la lutte antimines, et appuie et promeut la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction adoptée en 1997, et son universalisation. L'Union européenne se félicite des résultats de la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui a eu lieu à Cartagena des Indes, en Colombie, du 29 novembre au 5 décembre 2009, et en particulier du document intitulé « Un engagement commun en faveur d'un monde sans mines : la Déclaration de Cartagena de 2009 », adopté pour appuyer la Convention et ses objectifs. Ce document, ainsi que l'adoption du plan d'action de Cartagena pour la période 2010-2014, nous servira, au cours des cinq prochaines années, de guide dans notre lutte contre les mines antipersonnel et leurs conséquences.

La Convention sur les armes à sous-munitions constitue une avancée importante permettant de régler les problèmes humanitaires engendrés par ce type de munitions, qui sont une source de grave préoccupation pour tous les États membres de l'Union européenne.

Nous nous félicitons de l'adoption de ce nouvel instrument, qui est à la fois instrument humanitaire et de désarmement, et de son entrée en vigueur le 1^{er} août prochain, ainsi que de la convocation opportune de la première Réunion des États parties qui aura lieu à Vientiane, en République démocratique populaire lao, en novembre prochain. L'adoption d'un protocole bien conçu relatif à ce type de munitions dans le cadre des travaux de la Convention sur certaines armes classiques, à laquelle les grandes puissances militaires sont parties, pourrait constituer un important progrès.

L'Union européenne est fermement attachée à la préservation et au développement de la Convention sur certaines armes classiques, qui est un élément essentiel du droit international humanitaire. Étant donné que plusieurs Hautes Parties contractantes ne sont pas encore disposées à signer la Convention sur les armes à sous-munitions, l'Union européenne est persuadée que la conclusion, dans le cadre des travaux de la Convention sur certaines armes classiques, d'un accord complémentaire compatible avec la Convention sur les armes à sous-munitions contribuera considérablement à faire face aux conséquences humanitaires de l'utilisation de ce genre d'armes.

Nous sommes également déterminées à mettre un terme à l'accumulation excessive et au commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. L'Union européenne souhaite les rendre moins disponibles dans des zones de conflit ou exposées au conflit. Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne a adopté une série d'instruments spécifiques qui font partie de sa stratégie sur les armes légères et de petit calibre, adoptée par le Conseil européen en 2005. L'attachement de l'Union européenne à la mise en œuvre de sa stratégie sur les armes légères et de petit calibre se traduit par l'aide à des pays tiers, le dialogue avec nos partenaires et l'appui aux instruments internationaux pertinents.

L'Union européenne appuie sans réserve le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et plaide pour l'application de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. L'Union européenne continue d'appuyer l'application régionale et nationale desdits instruments au moyen de projets spécifiques. Nous continuerons de faire face aux menaces que constituent les activités relatives à la prolifération illicite des ces armes et nous jouerons un

rôle actif dans les travaux de la quatrième Réunion biennale des États, qui aura lieu en juin prochain à New York.

La transparence dans le domaine des armes classiques, grâce au Registre des armes classiques de l'ONU et aux informations sur les armes légères et de petit calibre, continue d'être déterminante pour lutter contre la prolifération incontrôlée de ce type d'armes et créer ainsi une atmosphère de confiance et de sécurité. Une plus grande transparence dans les dépenses militaires y contribuera également. L'Union européenne souligne l'importance d'une large participation à cet égard.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous vous souhaitons plein succès dans vos efforts et vous assurons de l'appui sans faille de l'Union européenne dans ce processus.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'importante session de cette année de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous sommes convaincus que sous votre direction compétente, la présente session aboutira à des résultats tangibles dans l'exécution de l'important mandat confié par l'Assemblée générale à la Commission. Le Mouvement des pays non alignés félicite également de leur élection les autres membres du Bureau et les présidents de groupes de travail.

Le Mouvement se félicite de la déclaration faite par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Nous apprécions beaucoup l'action qu'il mène pour appuyer et faciliter la réalisation des objectifs de la Commission du désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés souligne à quel point il importe que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies tiennent leur engagement en faveur des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies s'agissant du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que des normes établies du droit international.

Le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer ses positions de principe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, qui figurent dans les recommandations et les documents des divers sommets et réunions ministérielles du Mouvement des pays non alignés. Nous soulignons que des progrès tangibles

dans tous les aspects du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont nécessaires pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Il est regrettable que le programme du désarmement nucléaire adopté au niveau multilatéral ait subi des revers ces dernières années. En ce qui concerne certains faits nouveaux survenus l'année dernière, en particulier les promesses clairvoyantes faites par certains États dotés de l'arme nucléaire d'avancer dans la réalisation de leurs engagements, le Groupe attend avec intérêt que ces déclarations se traduisent par des actions concrètes.

Le Groupe prend note de la réunion au sommet sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires tenue par le Conseil de sécurité en septembre dernier. Le Mouvement des pays non alignés a toujours estimé qu'il convenait d'adopter une démarche équilibrée en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous avons communiqué au Conseil notre position à ce sujet. Nous attendons avec impatience de voir d'autres progrès réalisés en ce qui concerne le programme de désarmement, en particulier par les États dotés de l'arme nucléaire. Nous prenons bonne note des efforts déployés par les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de conclure un accord post-START. Néanmoins, nous devons honorer tous nos engagements pris au niveau multilatéral en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, de manière transparente et vérifiable au niveau international. Il est grand temps que la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, que le Mouvement des pays non alignés prône depuis longtemps en jouant un rôle de premier plan en la matière, soit pleinement réalisée.

Le Mouvement est convaincu que les objectifs de désarmement et de non-prolifération seront réalisés plus tôt qu'on ne le pense, et estime que la Commission du désarmement jouera un rôle crucial en la matière. Nous constatons que la fonction délibérante de la Commission gagne en importance en cette période caractérisée au niveau international par davantage de bonne volonté de contribuer à la réalisation rapide des objectifs de désarmement.

La Commission aura beaucoup à faire, mais elle peut se montrer très efficace, comme on a pu le constater lors de ses nombreuses sessions productives, et notamment en 1999, quand elle a pu parvenir à un consensus sur les directives sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires et sur la maîtrise des

armes classiques. Les travaux de la Commission du désarmement ont contribué dans une large mesure à l'émergence des principes universellement acceptés en matière de désarmement, et nous espérons que ces travaux seront intensifiés grâce à l'indispensable volonté politique de tous les États.

Le Mouvement des pays non alignés reste fermement attaché aux buts et principes fondamentaux de la Commission, et réaffirme le rôle central de la Commission en tant qu'unique organe délibérant spécialisé multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, chargé de mener des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement et de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Le Mouvement appelle tous les États à mener et à intensifier des négociations multilatérales, en accord avec le consensus du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), avec objectif précis la réalisation du désarmement nucléaire. Comme convenu, ces négociations doivent être menées sous un contrôle international efficace.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement et réitère son appel à la Conférence du désarmement, l'invitant à convenir d'un programme de travail global et équilibré, notamment en faisant de la création, le plus tôt possible, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire la priorité absolue. Nous soulignons qu'il est nécessaire de lancer des négociations sur un programme graduel reposant sur un calendrier précis en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, et y compris une convention relative aux armes nucléaires. Le Mouvement réaffirme l'importance de la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés propose de nouveau l'organisation le plus tôt possible d'une conférence internationale dont l'objectif serait un accord sur un programme graduel pour l'élimination complète des armes nucléaires dans des délais précis; pour l'interdiction de leurs mise au point, fabrication,

acquisition, essai, stockage, transfert, emploi ou menace; et leur destruction.

Tous les membres de la Commission doivent honorer leurs obligations en matière de désarmement et prévenir la prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Dans le cadre de l'action menée pour réaliser l'objectif de désarmement nucléaire, les stratégies régionales et internationales et des mesures de confiance se complètent mutuellement et devraient, dans toute la mesure possible, être menées simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les efforts de la communauté internationale en matière de non-prolifération devraient s'accompagner d'initiatives concrètes en vue du désarmement nucléaire. En outre, le Mouvement estime que le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive est d'éliminer complètement ces armes. Par ailleurs, nous soulignons que la menace posée par l'acquisition d'armes de destruction massive par les terroristes devrait être examinée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération internationale, dans l'esprit des buts et objectifs énoncés par la Charte des Nations Unies et du droit international.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, il faudrait déployer des efforts vigoureux en vue de l'adoption d'un instrument universel et inconditionnel, juridiquement contraignant et négocié au niveau multilatéral, qui protégerait les États non dotés d'armes nucléaires de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris par tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui, entre autres, devrait contribuer au processus de désarmement nucléaire. Le Mouvement réitère que pour la pleine réalisation des objectifs du Traité, l'engagement continu de tous les États signataires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, est essentiel.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement », la première décennie du désarmement dans les années 60 a fixé un programme ambitieux pour l'arrêt de la course aux armements des superpuissances, le désarmement nucléaire et

l'élimination des armes de destruction massive. Ces objectifs nucléaires n'ont pas été atteints durant cette décennie ou la suivante, mais la session extraordinaire de 1978 consacrée au désarmement a adopté un Document final sur une stratégie de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif étant essentiellement l'élimination du danger d'une guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter ou inverser la course aux armements. Le Document final de la session extraordinaire reste le seul document adopté par consensus, universellement accepté en matière de désarmement.

Dans les années 80, la deuxième décennie du désarmement a été proclamée. Elle visait non seulement à arrêter et à inverser la course aux armements, mais aussi à conclure des accords sur la course aux armements conformément aux objectifs énoncés dans le Document final de 1978, à renforcer la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et à réaffecter les ressources consacrées aux dépenses militaires à des activités de développement, étant entendu que la paix et le développement sont indissociables.

La troisième décennie du désarmement a été proclamée dans les années 90. Au cours de cette décennie, la confiance, le dialogue et la négociation ont été utilisés au maximum, étant donné la relation profonde entre le désarmement, le développement social et économique et la protection de l'environnement. La décennie a été marquée par la poursuite de l'objectif de réduction et d'élimination des armes nucléaires et d'interdiction totale des essais nucléaires et par la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en tant que droit inaliénable des États, dans le cadre de garanties arrêtées au niveau international.

Nous entamons aujourd'hui la quatrième décennie du désarmement, 2010-2020, au cours de laquelle nous chercherons à faire fond sur les objectifs et les progrès réalisés lors des décennies précédentes et à user de notre capacité à faire des progrès sur les initiatives déjà lancées à ce moment critique et en cette période d'ouverture diplomatique. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés estime que les éléments d'un projet de déclaration pour la quatrième décennie du désarmement devraient refléter non seulement la priorité que constitue le désarmement nucléaire, mais aussi les questions importantes dans le

domaine du désarmement, notamment celle des armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'une coopération multilatérale et une plus grande volonté politique sont indispensables pour poursuivre véritablement les objectifs du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons tous tirer des enseignements du passé, surmonter nos divergences et œuvrer de concert pour faire le meilleur usage de la bonne volonté constatée ces derniers temps au niveau international. Les générations présentes et futures exigent que nous déployions les efforts les plus sincères et les plus vigoureux afin d'instaurer un monde sûr, tranquille et prospère pour tous. Le Mouvement des pays non alignés réitère qu'il est prêt à vous appuyer, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, dans vos travaux afin que la présente session de la Commission du désarmement des Nations Unies soit menée à bien.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe de Rio.

Le Groupe de Rio tient d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la session de fond de la Commission du désarmement de 2010. Nous tenons également à féliciter les autres membres du Bureau, ainsi que les présidents des groupes de travail I et II, M. Paolo Cuculi, de l'Italie, et M. Johan Paschalis, de l'Afrique du Sud, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer pour mener à bien leurs mandats, et nous espérons que le présent cycle triennal s'avèrera fructueux.

Nous nous félicitons de la participation du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, dont le message réaffirme le ferme attachement de l'ONU au programme de désarmement.

Le Groupe de Rio réitère sa volonté d'œuvrer de manière constructive à la réalisation des tâches complexes confiées à la Commission. Nous espérons que la présente session enregistrera des progrès notables qui nous permettront de formuler des recommandations précises sur les points de l'ordre du jour dont nous avons déjà convenu.

S'agissant de la question intitulée « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », le Groupe réitère fermement sa position en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, ainsi

que sa préoccupation devant la grave menace que pose pour l'humanité l'existence même des armes nucléaires et la lenteur des progrès réalisés en vue de leur élimination totale, seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Le Groupe de Rio, tout en se félicitant de certains signes positifs relatifs au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, insiste sur la nécessité de prendre des mesures urgentes et cohérentes en vue de l'élimination et de l'interdiction de toutes les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la signature entre les deux principaux États dotés d'armes nucléaires d'un accord juridiquement contraignant qui remplacerait le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START I), ce qui devrait aboutir à de nouvelles réductions vérifiables de leurs arsenaux nucléaires.

Les États membres du Groupe de Rio, qui font partie de la première région densément peuplée déclarée zone exempte d'armes nucléaires par le Traité de Tlatelolco il y a environ 40 ans, se félicitent de la convocation de la deuxième Conférence des États signataires et parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie pour examiner les voies et moyens d'améliorer les consultations entre les États signataires et parties, les organes créés en vertu des traités et les autres États intéressés en vue de promouvoir la coordination et la convergence dans la mise en œuvre des dispositions de ces traités et dans le renforcement du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Le Groupe de Rio salue l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) qui constitue une avancée importante vers l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe de Rio réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et de l'équilibre entre ses trois piliers. Nous appuyons sans réserve son universalité. C'est pourquoi nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous appelons

également les États parties au TNP à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations et à respecter leurs engagements au titre du Traité et nous réaffirmons qu'il importe de ne pas en faire une interprétation ou une mise en œuvre sélectives.

Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et à jouer un rôle moteur dans le respect de leurs engagements au titre du Traité, notamment les mesures pratiques de désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires d'accélérer les mesures en la matière.

Nous réaffirmons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, conformément aux articles I et II du TNP. Nous réaffirmons également que toutes les parties au Traité doivent s'engager à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et qu'elles ont le droit d'y participer.

Le Groupe de Rio reste attaché au succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous y voyons une occasion de faire fond sur les engagements et les initiatives des conférences d'examen antérieures, laquelle nous engagera sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous exhortons tous les États à ne ménager aucun effort pour garantir des résultats substantiels qui renforceront le système. Nous soulignons à quel point il importe que soient prises à la Conférence d'examen des mesures concrètes en vue de l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais donnés.

Le Groupe de Rio déplore qu'à ce jour, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'adopter son programme de travail malgré les faits encourageants survenus en son sein en 2009. Nous appelons tous les membres de la Conférence à appuyer et à encourager le démarrage rapide des travaux sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour.

À cet égard, le Groupe de Rio engage instamment la Conférence du désarmement à mettre en place un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire en vue de lancer des négociations sur un programme graduel pour l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais donnés, ainsi que pour une convention sur les

armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition en cinq points du Secrétaire général et de l'appui qu'il accorde aux négociations sur une convention sur les armes nucléaires étayée par un système renforcé de vérification.

Notre groupe réitère son appel en faveur de négociations immédiates sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. En attendant la concrétisation de ce traité, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter les engagements relatifs aux garanties de sécurité. Nous insistons également sur la pertinence de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'illicéité de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la conclusion unanime de la Cour, à savoir qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Le Groupe de Rio exprime sa préoccupation devant l'éventualité d'une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous engageons instamment la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur un accord international juridiquement contraignant visant à prévenir une telle course aux armements. Nous demandons également à cette instance d'entamer des négociations sur un traité multilatéral et non discriminatoire qui inclue un régime de vérification international sur l'interdiction des matières fissiles, en application du rapport Shannon.

Nous réitérons notre position sur la cessation complète des essais nucléaires. Nous soulignons l'importance de maintenir un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, nous saluons les annonces récentes relatives à la ratification faites par des États visés à l'annexe 2 du TICE. Nous espérons que ces déclarations seront suivies d'effet et nous appelons les autres États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité de toute urgence.

En ce qui concerne le point intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement », le Groupe estime que la quatrième décennie jouerait un rôle positif important pour mobiliser les efforts internationaux visant à relever les défis présents et

nouveaux dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements, de la prolifération et de la sécurité internationale.

Pour ce qui est du troisième point de l'ordre du jour, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », le Groupe se contentera à ce stade de faire brièvement quelques observations préliminaires. Étant donné que cette question importante sera probablement examinée à la prochaine session de la Commission, nous aurons alors la possibilité de l'évoquer de manière beaucoup plus ample et détaillée, au moment où nous aborderons également d'autres questions qui revêtent un intérêt particulier pour notre région.

Notre région a considérablement progressé dans la mise en œuvre de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ces mesures contribuent à consolider la paix et la sécurité internationales puisqu'elles sont précisément conçues pour favoriser la compréhension, la transparence et la coopération entre les États. C'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable de renforcer, d'améliorer et d'étendre les mesures de confiance à tous les niveaux.

À cet égard, il convient de rappeler les résolutions 59/92, 60/82, 61/79 et 63/57 de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par consensus. L'un des objectifs de ces résolutions est le renforcement des échanges d'informations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Les informations volontairement fournies par les États sont consignées dans la base de données électronique spécialement créée à cet effet au sein du Bureau des affaires de désarmement. Cette base de données permet de prendre plus facilement et régulièrement connaissance des progrès survenus dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de confiance et fait ainsi office de mécanisme de transparence supplémentaire au sein du système des Nations Unies.

Le Groupe de Rio se félicite de la tenue à Lima (Pérou), du 1^{er} au 4 mars 2010, de la réunion régionale sur la mise en œuvre du Programme d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'atelier régional sur la transparence dans le domaine des armes classiques organisé à l'intention des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Groupe de Rio réaffirme qu'il est disposé à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec les membres du Bureau pour que la présente session donne

des résultats concrets. Nous demandons à toutes les délégations de faire preuve de toute la volonté nécessaire pour que la session soit fructueuse.

M. Obisakin (Nigéria) : J'ai l'honneur de prononcer cette allocution au nom du Groupe des États d'Afrique.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Groupe des États d'Afrique tient à vous féliciter, Monsieur le Président, illustre fils de l'Afrique, pour votre élection à la présidence de cet organe délibérant sur le désarmement. Nous sommes convaincus que votre expérience, couplée à vos efforts inlassables pour parvenir à l'adoption d'un ordre du jour consensuel, apporteront une immense contribution à nos délibérations. Nous félicitons également tous les membres du Bureau.

Le Groupe des États d'Afrique souligne la position unique en son genre et importante de la Commission du désarmement en tant que principal organe délibérant en matière de désarmement dans la diplomatie multilatérale, mais il déplore que cet organe n'ait dégagé de consensus sur aucune question de fond au cours de sa dernière session de fond, en 2009. Le Groupe des États d'Afrique demande à tous les États Membres de l'ONU de faire la preuve de la volonté politique suffisante, de la souplesse nécessaire et d'une profonde compréhension pour parvenir à des recommandations concrètes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions toutefois insister sur les quelques points suivants.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, les armes nucléaires représentent toujours la plus grande menace pour l'humanité, et le Groupe des États d'Afrique appelle donc à l'élimination totale, universelle, vérifiable et irréversible des armes nucléaires, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Des négociations diplomatiques multilatérales, conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et s'inscrivant dans le cadre du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, restent le moyen le plus efficace de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires crédibles et universels

pour protéger et renforcer la paix et la sécurité internationales.

Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent, de bonne foi, s'acquitter de toutes leurs obligations et honorer tous leurs engagements en vertu du TNP et d'autres instruments convenus au niveau international; cesser de développer de nouveaux types d'armes nucléaires; et fournir, sans condition, des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires selon l'esprit et la lettre du TNP et dans un cadre juridiquement contraignant.

Tout en prenant acte des différents efforts bilatéraux et unilatéraux déployés en matière de désarmement, nous considérons que des négociations multilatérales, en particulier dans le cadre du système des Nations Unies, donneront davantage de résultats dans les domaines du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

Le Groupe des États d'Afrique est convaincu qu'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour faire respecter l'interdiction complète et effective de toutes les explosions nucléaires expérimentales constituerait une avancée réelle et importante vers la mise en œuvre d'un processus systématique pour parvenir au désarmement nucléaire. Le Groupe insiste sur l'importance de l'adhésion universelle au TICE, notamment par tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuerait à la réalisation du désarmement nucléaire.

Le Groupe des États d'Afrique salue l'entrée en vigueur de traités régionaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009, après avoir été ratifié par 28 États parties. Le Groupe des États d'Afrique demande aux États dotés d'armes nucléaires en particulier et aux autres États concernés qui ne l'ont pas encore fait de ratifier sans plus tarder les protocoles au Traité afin qu'il prenne effet.

À cet égard, l'Afrique renouvelle son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur cette question afin de réaliser les buts et objectifs énoncés dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. À cette fin, le

Groupe des États d'Afrique appelle tous les États Membres de l'ONU au Moyen-Orient et l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires à apporter de toute urgence leur appui à la création de la zone.

S'agissant des armes classiques, le Groupe des États d'Afrique prend note de ce que le processus concernant un traité sur le commerce des armes débutera en juillet 2010. Parce qu'elle compte peut-être le plus grand nombre de victimes du commerce, de la circulation et de la fabrication illicites d'armes légères et de petit calibre, l'Afrique prendra une part active aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence de 2012. Pour les États africains, un traité sur le commerce des armes qui soit réalisable et potentiellement universel pourrait être un instrument efficace pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Il doit être universel, objectif et non discriminatoire et imposer clairement que tous les transferts d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, soient expressément autorisés par les autorités gouvernementales compétentes tant des États exportateurs que des États importateurs, et que les transferts directs à des entités non étatiques soient interdits. Il doit ainsi combler les brèches susceptibles d'être exploitées en faveur du commerce illicite des armes.

S'agissant des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement, le Groupe des États d'Afrique souhaite appuyer un programme qui, entre autres, reconnaîtrait la nécessité de renforcer les efforts pour faire avancer l'objectif d'un désarmement général et complet fondé sur le principe de la vérifiabilité, la transparence et l'irréversibilité; soulignerait l'importance des buts et objectifs de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques; entamerait des négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires; encouragerait l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; rechercherait des niveaux renforcés de transparence sur les armements et les dépenses militaires sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous; favoriserait la coopération, l'assistance et le renforcement des capacités des États Membres et des régions et sous-régions pour contribuer aux objectifs

susmentionnés; reconnaîtrait que la société civile, la communauté universitaire et les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle non négligeable pour sensibiliser l'opinion et favoriser des avancées dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération; et soulignerait l'importance d'une relation symbiotique entre désarmement et développement, et veillerait à ce que l'on ne détourne vers les armements que le minimum de ressources humaines et économiques du monde, comme envisagé dans la Charte des Nations Unies, encourageant ainsi la communauté internationale à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement tout en évoquant la contribution que le désarmement pourrait apporter à leur réalisation.

Le Groupe des États d'Afrique tient à exhorter tous les États Membres à se prononcer rapidement sur le projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement afin que les travaux préparatoires puissent être achevés à la présente session. Enfin, le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États membres de la Commission du désarmement à faire preuve de souplesse en transcendant leurs intérêts régionaux et nationaux étroits afin de dégager un consensus sur une paix et une sécurité internationales inscrites dans un cadre plus général.

M. Kang Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom de la délégation chinoise, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à la présente session. Je suis convaincu que votre expérience et vos compétences diplomatiques contribueront au succès de la présente session. La délégation chinoise vous offre, ainsi qu'aux autres délégations, sa pleine coopération. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Towpik, de la Pologne, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Je tiens aussi à remercier M. Duarte de sa présence et de sa déclaration.

Aujourd'hui, l'interdépendance des pays dans le domaine de la sécurité s'affirme de plus en plus, les échanges et la coopération entre pays se sont renforcés, et le concept de la sécurité pour tous est devenu de plus en plus acceptable. Parallèlement, la communauté internationale continue d'être confrontée à de plus grands défis sur le plan de la sécurité. Les conflits régionaux et les foyers de tension ne cessent d'augmenter. Le terrorisme fait rage. Et il reste encore

du chemin à parcourir dans la maîtrise des armements et la non-prolifération au niveau multilatéral.

La Chine estime que, afin de faire avancer le processus de maîtrise des armements et de la non-prolifération de manière équitable et efficace, la communauté internationale doit adopter un nouveau concept de sécurité reposant sur la confiance mutuelle, l'avantage mutuel, l'égalité et la coordination; respecter et prendre pleinement en compte les préoccupations légitimes des pays en matière de sécurité; établir des relations interétatiques fondées sur la compréhension et la confiance mutuelles; adhérer au multilatéralisme; consolider le système de sécurité collective dont l'ONU est l'élément essentiel; et réaliser l'objectif de la sécurité pour tous par des moyens mutuellement bénéfiques.

L'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires en vue d'un monde exempt de ces armes auront un impact sur le bien-être de tous tout en répondant aux aspirations communes des personnes éprises de paix dans tous les pays. La communauté internationale a aujourd'hui une occasion propice de promouvoir le processus international de désarmement nucléaire et doit s'efforcer de prendre les mesures pratiques suivantes.

Premièrement, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire qui figurent à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder éternellement des armes nucléaires. Parallèlement, l'équilibre stratégique mondial et la stabilité doivent être préservés. En tant que pays ayant les plus grands arsenaux nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie doivent continuer de montrer l'exemple en procédant à des réductions drastiques et substantielles, vérifiables et irréversibles, de leurs armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion des négociations entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur un nouvel accord bilatéral de réduction des armes nucléaires.

Deuxièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent réduire le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies nationales de sécurité et abandonner la doctrine de dissuasion nucléaire basée sur le recours en premier aux armes nucléaires, pour réduire concrètement les menaces nucléaires. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager explicitement à ne pas recourir à l'emploi ou la menace

d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires ou les zones exemptes d'armes nucléaires, et doivent conclure un instrument international juridiquement contraignant à ce sujet. Entre-temps, les États dotés de l'arme nucléaire doivent négocier et conclure un traité sur le non-recours mutuel en premier de l'arme nucléaire.

Troisièmement, la communauté internationale doit s'efforcer de faire avancer le processus multilatéral de désarmement nucléaire. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer rapidement en vigueur et des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles doivent débiter le plus tôt possible au sein de la Conférence du désarmement à Genève. Il faut respecter et encourager les initiatives prises par des pays de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement conclus entre eux à l'issue de consultations.

Quatrièmement, pour réaliser l'objectif ultime de désarmement général et complet sous une supervision internationale légitime, la communauté internationale doit élaborer en temps utile un plan viable à long terme qui serait exécuté par étapes, comprenant notamment la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire se renforcent et se complètent mutuellement. Il importe au plus haut point de promouvoir efficacement les efforts internationaux de non-prolifération nucléaire et d'éliminer les risques de prolifération nucléaire afin de parvenir à une interdiction complète et à une destruction totale des armes nucléaires et de maintenir la paix et la stabilité régionales et internationales.

À cet égard, la communauté internationale doit orienter ses efforts vers les aspects suivants. Premièrement, elle doit promouvoir un environnement international stable et pacifique qui garantisse la sécurité pour tous, respecter les intérêts de sécurité des uns et des autres et renforcer la confiance mutuelle, afin d'éliminer les causes profondes qui poussent les pays à conserver des armes nucléaires ou à chercher à en acquérir.

Deuxièmement, elle doit persévérer dans ses efforts en vue de régler par le dialogue et la négociation les problèmes sensibles liés à la non-prolifération. Les parties concernées doivent faire pleinement preuve de sagesse politique et œuvrer ensemble à la recherche de solutions à ces problèmes.

Les sanctions et les pressions ne sont pas les mieux indiquées pour régler ces questions.

Troisièmement, il faut mener une action internationale impartiale et non discriminatoire en matière de non-prolifération nucléaire, et établir un équilibre entre la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il faut respecter et garantir le droit légitime de chaque État à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et abandonner la pratique de deux poids, deux mesures.

Quatrièmement, il faut renforcer et améliorer le régime juridique international de non-prolifération nucléaire. Le caractère universel, l'autorité et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent être davantage promus, le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique doit être renforcé et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité doit être pleinement mise en œuvre.

Cinquièmement, la communauté internationale doit s'employer à améliorer la sécurité nucléaire mondiale. Il faut prendre des mesures crédibles et efficaces pour assurer la sécurité des installations et des matières nucléaires et prévenir le détournement des matières nucléaires. Par ailleurs, tous les pays doivent davantage coopérer à la lutte contre le terrorisme nucléaire.

La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires revêt une grande importance. Toutes les parties doivent saisir cette occasion pour s'efforcer de promouvoir de manière équilibrée et complète les trois objectifs majeurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques –, pour que la Conférence d'examen aboutisse à des résultats concrets.

La Chine a toujours été favorable à l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et souscrit sans réserve à une stratégie nucléaire de légitime défense. Nous avons fidèlement honoré notre engagement de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire en tout temps et en toutes circonstances, ainsi que l'engagement inconditionnel de ne pas recourir à l'emploi ou la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires ou les zones exemptes d'armes nucléaires. En fait, la Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris un tel

engagement. La Chine a toujours fait preuve de la plus grande retenue dans la mise au point des armes nucléaires. Nous n'avons jamais participé à la course aux armements sous quelque forme que ce soit et nous n'avons jamais déployé de telles armes sur un territoire étranger. En soi, cela est une contribution sans pareil que nous avons apportée au désarmement nucléaire.

La Chine a toujours appuyé les efforts internationaux de non-prolifération et y a activement participé. Nous avons fidèlement honoré nos obligations en matière de non-prolifération internationale et mis en place un système complet de dispositions législatives et réglementaires sur les contrôles d'exportations, pratiquement identiques aux pratiques internationales. La Chine appelle à un règlement pacifique des questions nucléaires concernant la péninsule coréenne et l'Iran par la voie du dialogue et des négociations et a déployé des efforts sans relâche en vue de cet objectif. Nous sommes prêts à coopérer avec les autres parties concernées pour promouvoir activement la dénucléarisation de la péninsule coréenne et un règlement approprié de la question nucléaire iranienne, en vue de la sauvegarde du régime international de non-prolifération et du maintien de la paix et de la stabilité régionales.

Déclarer les années 2010 quatrième décennie du désarmement contribuera considérablement à promouvoir la maîtrise des armements au niveau international et le processus de non-prolifération. À la précédente session de la Commission du désarmement, diverses parties ont mené un débat utile sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement et ont pu se mettre d'accord sur un certain nombre de points importants. Nous espérons que toutes les parties intensifieront leurs efforts, respecteront et prendront en considération les préoccupations des uns et des autres, œuvreront de concert et s'emploieront à convenir rapidement des éléments d'un projet de déclaration.

La Chine estime que la proclamation de la quatrième décennie du désarmement doit être en cohérence avec les buts et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes directeurs consacrés par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). En se fondant sur les nouveaux éléments de la situation internationale en matière de sécurité, la déclaration doit indiquer avec précision quelles sont les principales tâches et priorités dans les domaines de la maîtrise des armements et de

la non-prolifération au niveau international, pour la prochaine décennie. La teneur de la déclaration doit être exhaustive et équilibrée pour recueillir l'appui de toutes les parties.

La Commission du désarmement est le seul organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral pour le désarmement. Étant donné les nouvelles circonstances, le renforcement des travaux de la Commission contribuera à faire avancer la maîtrise des armements et la non-prolifération au niveau multilatéral. La Chine est disposée à œuvrer de concert avec les autres parties pour promouvoir les travaux de la présente session de la Commission du désarmement en vue de contribuer au développement juste, raisonnable et sain du processus international de maîtrise des armements et de non-prolifération.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection en tant que Président de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de fond de 2010. Je vous assure, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, pour sa déclaration liminaire et pour le concours qu'il a toujours apporté aux États Membres dans leurs efforts en matière de désarmement.

Le Brésil s'associe sans réserve à la déclaration faite par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

La Commission joue un rôle important au sein de du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Depuis sa création, elle a défini plusieurs directives et principes utiles, qui donnent des éclaircissements sur les questions difficiles soulevées par les négociations sur le désarmement. En tant qu'organe délibérant à participation universelle, chargée de mener des discussions à long terme sur des questions de désarmement, elle conduit ses travaux conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et devrait, par conséquent, être en mesure d'adopter des recommandations qui s'inscrivent dans le cadre du mandat qui lui a été confié. On pourrait soutenir que l'absence de résultats dans les travaux de la Commission est moins grave que le manque de progrès au sein de la Conférence du désarmement, qui est censée négocier des accords juridiquement

contraignants tout en respectant la règle du consensus. C'est donc à nous tous qu'il échoit de veiller à ce que les délibérations de la Commission aboutissent à des résultats concrets, conformément à la demande figurant dans la résolution 64/65 de l'Assemblée générale.

Nous sommes au milieu du cycle de travail triennal de la Commission du désarmement. L'un des groupes de travail de la Commission examinera la question du désarmement nucléaire, et ces débats susciteront de fortes attentes au vu du nouvel élan actuel et des déclarations prometteuses faites par les autorités des États dotés d'armes nucléaires. Néanmoins, les discours doivent se transformer en actions concrètes. Jusqu'à présent, 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas pu tenir leurs promesses. Leurs arsenaux ont encore le potentiel de surexterminer. Des sommes d'argent phénoménales continuent d'alimenter des programmes destinés à améliorer, moderniser et miniaturiser les ogives nucléaires. Les doctrines nucléaires des États dotés d'armes nucléaires continuent d'inclure l'utilisation des armes nucléaires, même contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Cette année, les États dotés d'armes nucléaires auront de nombreuses occasions de démontrer qu'ils tiennent sérieusement à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du TNP. La signature du nouvel accord appelé à remplacer le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START I) constituera un progrès important. Il importe au plus haut point que la Conférence d'examen des Parties au TNP en 2010 soit couronnée de succès afin de renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ce qui indiquera à la communauté internationale que les États parties, notamment les États dotés d'armes nucléaires, sont résolus à mettre en place un monde exempt d'armes nucléaires. Le Brésil estime encourageante la possibilité de conclure les processus de ratification nécessaires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans l'optique de son entrée en vigueur.

Une autre mesure indispensable sur la voie du désarmement nucléaire serait la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui prendrait en considération les deux

objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il importe que la Commission du désarmement appuie ces mesures, ce qu'elle devrait faire en s'efforçant de trouver un libellé qui rallie l'appui le plus large possible.

Le Groupe de travail II de la Commission du désarmement travaillera sur les éléments d'une déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement. Pour s'acquitter de ce mandat, la Commission devra non seulement faire le point des engagements pris par les États Membres au cours des décennies précédentes, mais elle devra également examiner les défis futurs. Le Brésil estime que cette déclaration devrait se faire le reflet de la priorité que nous attachons tous au désarmement nucléaire. L'élimination complète des armes nucléaires doit être un objectif clair et inconditionnel. Cette déclaration devrait également aborder les questions pertinentes dans le domaine des armes classiques, comme par exemple le traité sur le commerce des armes et le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Comme cela est indiqué dans la résolution 64/65, lorsque les éléments de la déclaration auront été définis, la Commission du désarmement des Nations Unies devrait examiner la question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Il importe de rappeler que ces mesures ont pour but de modifier les perceptions erronées et d'éviter les malentendus quant à des politiques et actions militaires susceptibles autrement de provoquer des conflits. Ces mesures peuvent graduellement favoriser le développement de relations politiques et diplomatiques stables et transformer les idées des parties sur leurs besoins en matière de sécurité. Elles peuvent même encourager des initiatives visant à identifier les intérêts communs en matière de sécurité d'une manière qui permette de mieux apprécier l'importance d'un désarmement effectif.

Je voudrais, pour terminer, vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation est prête à travailler avec vous et avec les autres membres du Bureau pour que la présente session soit couronnée de succès.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la tête de la Commission du

désarmement et vous assurer de notre soutien actif. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau, et je voudrais saluer la présence ce matin de M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, et le remercier pour sa déclaration.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés par l'Indonésie, et au nom du Groupe des États d'Afrique par le Nigéria.

Cette session de la Commission du désarmement revêt une importance toute particulière dans la mesure où elle décidera du sort de ce cycle. C'est en effet le moment d'insuffler l'élan nécessaire à nos délibérations et de faire preuve d'esprit de coopération en vue d'envoyer un message positif un mois avant la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pour laquelle nos pays nourrissent les plus grands espoirs.

En ce qui concerne tout d'abord le Groupe de travail I, sur le désarmement nucléaire, ma délégation réitère l'importance qu'elle accorde à l'adoption des recommandations nécessaires à l'issue du présent cycle, comme elle réaffirme la nécessité d'adopter une approche transparente, inclusive et large dans le cadre des travaux de ce Groupe.

L'Algérie réitère sa position de principe sur l'objectif ultime du TNP, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. L'engagement effectif et continu de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, est indispensable pour la réalisation de cet objectif, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements contractés par ces États lors des Conférences d'examen de 1995 et 2000, y compris les 13 mesures pratiques agréées par consensus en 2000.

Les mesures de désarmement devraient être menées conformément aux principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité. À cet égard, je voudrais me féliciter, au nom de ma délégation, de la conclusion heureuse des négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur la réduction des armes nucléaires stratégiques. Cet accord constitue un progrès indéniable en matière de désarmement nucléaire et lance un signal positif à l'ensemble de la communauté internationale.

Ma délégation considère en outre que seule une approche équilibrée assurant une mise en œuvre effective et continue des trois piliers du TNP, qui se

soutiennent et se renforcent mutuellement, permettra de promouvoir cet instrument et de le renforcer.

La Commission devrait, à travers l'adoption de recommandations concrètes, montrer la voie devant mener à l'élimination totale des armes nucléaires. Pour cela, la démonstration d'une volonté politique réelle de la part de l'ensemble des États Membres, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, est indispensable. L'adoption de mesures intermédiaires contribueraient certainement à renforcer la confiance et à créer les conditions nécessaires permettant d'atteindre l'objectif ultime de désarmement nucléaire.

À ce propos, il est important que les puissances nucléaires limitent le rôle des armes nucléaires dans leur doctrine de sécurité afin de parvenir dans un délai raisonnable à l'abandon total des postures reposant sur la dissuasion et à l'élimination de tout rôle dévolu aux armes nucléaires dans les politiques de sécurité. Dans cette perspective, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité internationalement vérifiable pour l'interdiction de la production des matières fissiles, revêtent un caractère prioritaire.

En sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, l'Algérie avait, au mois de mai 2009, favorisé la conclusion d'un programme de travail après 12 années d'impasse. Aujourd'hui il revient à l'ensemble de la communauté internationale d'œuvrer à la mise en œuvre de ce programme de la Conférence du désarmement en tenant compte des préoccupations exprimées par l'ensemble des États Membres.

La conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant par lequel les États dotés de l'arme nucléaire accorderaient des garanties de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire demeure une exigence de premier ordre.

Enfin, à l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la concrétisation de la résolution de 1995 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient serait de nature à faire avancer la cause du désarmement nucléaire et à préserver la paix et la stabilité dans cette région mouvementée.

En ce qui concerne le Groupe de travail sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement, nous tenons à réaffirmer la nécessité d'une multiplication des

efforts de tous afin de parvenir à un accord sur des éléments à proposer à l'Assemblée générale dès la prochaine session. La Décennie 2010-2020 du désarmement devrait, en effet, bénéficier d'un intérêt particulier compte tenu, notamment, de la dynamique dont bénéficie le désarmement actuellement. En 2009, les discussions des États membres dans le cadre de ce Groupe de travail avaient mis en exergue l'intérêt général pour cette question, mais dans le même temps, elles avaient envoyé un message mitigé sur la possibilité de parvenir à un accord au cours de ce cycle et, en particulier, au cours de cette session.

Dès lors, ma délégation considère que le projet de déclaration devrait contenir en particulier les éléments ci-après : réaffirmer la nécessité de parvenir à une élimination totale des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires; refléter les principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité qui doivent guider et caractériser les mesures de désarmement; réaffirmer le rôle central de l'ONU en tant que cadre multilatéral universel pour l'examen des questions de désarmement; réaffirmer les conséquences particulièrement négatives de la course aux armements et les nombreuses ressources qu'elle détourne et qui pourraient être consacrées au développement et à la lutte contre la pauvreté, la maladie et le changement climatique notamment; souligner l'importance de l'adoption de normes universellement agréées dans le domaine des armes conventionnelles; enfin, réitérer l'engagement de la communauté internationale pour la prévention et la lutte contre le commerce illicite des armes légères et ses conséquences humanitaires désastreuses.

Avant de terminer, je voudrais réitérer la volonté de ma délégation de travailler avec l'ensemble des délégations pour assurer le succès de cette session de la Commission du désarmement. En effet, des progrès concrets sur la voie du désarmement nous permettront de réduire sensiblement les causes de tension sur le plan international et de libérer des ressources et des énergies précieuses afin de répondre aux aspirations légitimes au développement et au bien-être de l'humanité tout entière.

M^{me} Wong (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir présider la présente session. La délégation des États-Unis vous félicite et vous souhaite plein succès dans vos travaux. Nous tenons aussi à vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau et les présidents des deux groupes de travail, de

l'entière coopération des États-Unis tout au long de cette session.

La présente session de la Commission du désarmement de l'ONU se tient à un moment clef de l'histoire de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Les États-Unis et la Russie viennent de conclure un accord historique visant à réduire leurs arsenaux aux niveaux les plus bas enregistrés depuis des décennies. Le Sommet sur la sécurité nucléaire se tiendra à Washington pendant nos propres délibérations dans cette enceinte et à peine deux semaines après la fin de la présente session, la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se réunira ici, à New York. Nos travaux au cours de la présente session de la Commission peuvent contribuer à préparer le terrain pour ces différentes conférences, la Conférence d'examen en particulier, de façon qu'elles donnent plus de résultats fructueux.

Cette année, deux questions sont inscrites à l'ordre du jour de la Commission. La Commission passera à l'examen d'une troisième question une fois achevé l'examen des deux premières. Le premier point concerne les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement. Les États Membres de l'ONU ont soutenu cette Décennie en tant que moyen d'attirer l'attention du monde sur la question du désarmement. Les États-Unis sont prêts à participer de manière constructive et active à l'examen d'une déclaration visant à commémorer cette décennie. À cet égard, la délégation des États-Unis a participé activement aux délibérations du Groupe de travail qui ont eu lieu l'année dernière à ce sujet. Le document publié par le Président, M. Paschalis (Afrique du Sud) à la fin de la session, est un bon document. Moyennant quelques légères modifications, notre délégation pourrait l'approuver dans les meilleurs délais.

Nous espérons que toutes les délégations ici présentes pourront travailler à une déclaration susceptible d'être adoptée par consensus. Si toutes les délégations membres de la Commission adoptent une démarche réaliste, le Groupe de travail devrait pouvoir ses travaux rapidement et la Commission pourra alors passer à l'examen de l'autre question de son ordre du jour, qui concerne les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

En ce qui concerne l'autre point de notre ordre du jour, « Recommandations en vue de réaliser le

désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », la délégation des États-Unis croit comprendre que cette année sera consacrée à un examen approfondi de cette question, ce que nous approuvons. Nous considérons que ce que la Commission pourrait faire de plus utile dans ce domaine n'est pas l'élaboration d'un document, sur lequel elle ne peut aboutir à un consensus qu'en réitérant les positions habituelles, mais plutôt un examen réaliste des mesures requises pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, en même temps que des obstacles à la réalisation de cet objectif et des moyens de surmonter ces obstacles. Si les délibérations permettent aux délégations de s'entendre sur un texte traduisant leurs points de vue, tant mieux. Cependant, les États-Unis se satisferont quant à eux d'un examen rigoureux de ces questions qui permette d'éviter les répétitions habituelles des mêmes positions. Nous comptons sur la présidence de notre collègue, M. Cuculi (Italie), pour nous mener sur cette voie.

Le Président Obama s'est engagé à ce que les États-Unis prennent des mesures concrètes en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires, l'objectif visé par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La conclusion d'un nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START) est une avancée très importante en ce sens. Ce traité aboutira à des réductions significatives du nombre d'ogives stratégiques déployées par les États-Unis et la Fédération de Russie ainsi que de leurs vecteurs. Après la signature du Traité, nous travaillerons avec le Sénat des États-Unis afin d'en préparer la ratification et l'entrée en vigueur.

Nous savons également que le risque que des terroristes puissent acquérir une arme nucléaire représente une des menaces les plus graves à la sécurité mondiale. Pour faire face à cette menace immédiate, les États-Unis, lors du sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra le mois prochain, solliciteront l'appui d'autres acteurs afin de mettre en œuvre la proposition du Président Obama en faveur d'une nouvelle action internationale visant à sécuriser toutes les matières nucléaires vulnérables à travers le monde. Notre gouvernement s'efforce par là de placer cette question au premier rang des préoccupations internationales, d'élaborer de nouvelles lignes de conduite, de renforcer la coopération internationale et d'établir de

nouveaux partenariats dans le but de séquestrer ces matières à risque.

Enfin, début mai, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront dans cette enceinte pour examiner le fonctionnement de ce traité. Nous espérons qu'à cette Conférence d'examen, les parties réaffirmeront leur adhésion au Traité et adopteront une approche équilibrée et clairvoyante en renforçant tous les piliers : non-prolifération, désarmement et utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Dans le même esprit, notre délégation tient à souligner que lorsque la Conférence du désarmement se réunira de nouveau à Genève fin mai, nous n'épargnerons, une fois de plus, aucun effort pour parvenir à un accord sur un programme de travail intégrant des négociations sur un traité vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles – la prochaine étape, de l'avis général, sur la voie du désarmement nucléaire.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que la communauté internationale aspire à l'arrêt définitif des essais nucléaires. Le Président Obama a chargé son gouvernement d'œuvrer auprès du Sénat des États-Unis afin d'en obtenir un avis favorable et un consentement à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'avis favorable et l'assentiment du Sénat ne sont pas acquis et le Gouvernement devra plaider en faveur de la ratification. Nous poursuivons cet objectif avec détermination, mais sagesse, afin de garantir une issue favorable. À cet égard, il serait utile que des déclarations publiques sans équivoque soient faites en ce sens, en particulier par les États visés à l'annexe 2 qui continuent d'œuvrer en vue de la ratification.

Toutes ces mesures sont importantes et les États-Unis appellent tous les États Membres concernés à contribuer au succès de leur mise en œuvre.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation cubaine, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Bien entendu, nos félicitations s'adressent également à l'ensemble des membres du Bureau.

Cuba appuie pleinement les déclarations faites par les délégations de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Chili au nom du Groupe de Rio.

Malgré la profonde crise économique qui touche le monde entier, et dont les pays en développement subissent les pires conséquences, les dépenses militaires mondiales, loin de décroître, augmentent chaque année, et ce à un rythme accéléré. Ces dépenses ont déjà atteint le montant record de 1 464 milliards de dollars. Un seul pays est responsable de presque la moitié des dépenses militaires au niveau mondial. Tandis que le nombre de personnes mourant de faim atteint le chiffre sans précédent de 1 milliard 20 millions, soit le sixième de la population mondiale, la production d'armes, quant à elle, au lieu de décroître, ne fait qu'augmenter. Tandis que des dizaines de millions d'êtres humains meurent en silence, victimes de la pauvreté et de maladies évitables et curables, l'on continue de mener des guerres de conquête modernes qui entraînent des milliers de morts, en général des civils, étrangement qualifiés de « dommages collatéraux ». Alors que l'on continue d'injecter des milliards de dollars dans la modernisation des armes nucléaires, on ne progresse guère dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et il apparaît désormais clairement que plus de 100 pays ne pourront pas les atteindre, ne disposant pas des ressources financières nécessaires.

Il est temps de mettre de côté la rhétorique et de tenir les promesses oubliées. Cuba réaffirme une nouvelle fois sa proposition de consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles aux besoins en matière de développement économique et social, par l'intermédiaire d'un fonds géré par l'Organisation des Nations Unies.

Cela fait beaucoup trop longtemps que la Commission n'obtient aucun résultat concret. Il est en notre pouvoir d'inverser cette situation inacceptable. Nous observons aujourd'hui quelques signes positifs dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Ces signes sont peu nombreux et parfaitement insuffisants, mais ils peuvent marquer le début d'une nouvelle étape de progrès, fondée sur le véritable multilatéralisme.

Cuba attache une importance spéciale au point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », qui sera de nouveau examiné par la Commission à la présente session. En dépit de la fin de la guerre froide, il existe toujours quelque 23 300 armes nucléaires dans le monde, dont presque la moitié sont prêtes pour une

utilisation immédiate. La seule existence de ces armes et des doctrines qui en prônent la possession et l'utilisation constitue un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi Cuba réaffirme son plein appui à la position historique du Mouvement des pays non alignés, selon laquelle le désarmement nucléaire est, et doit rester, la priorité absolue dans le domaine du désarmement.

La pertinence du désarmement nucléaire ne saurait être ignorée ni minimisée. Les États dotés de l'arme nucléaire ont l'obligation juridique non seulement de tenir, mais aussi de conclure des négociations visant à parvenir à un désarmement nucléaire complet, sous le contrôle d'un système de vérification international strict et efficace. Cuba s'oppose catégoriquement à l'application sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les obligations contractées en matière de désarmement nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne peuvent rester perpétuellement négligées dans le cadre de ce traité. Il est essentiel que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en mai prochain, adopte entre autres, un plan d'action visant à garantir l'élimination

et l'interdiction complètes des armes nucléaires au plus tard en 2025.

Cuba estime que la proclamation d'une quatrième Décennie du désarmement peut jouer un rôle important dans la mobilisation des efforts internationaux visant à répondre aux défis actuels et nouveaux dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous voulons croire que la Commission du désarmement pourra recommander cette année à l'Assemblée générale un projet concret de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement et qui reflète bien les priorités que nous avons définies dans ce domaine.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer en réaffirmant le plein appui de la délégation cubaine à vos travaux, ainsi qu'à ceux des présidents des groupes de travail.

Le Président : Pour terminer, je me permets d'appeler l'attention des membres de la Commission sur la date limite pour l'inscription sur la liste des orateurs. Cette date est fixée à 18 heures aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 30.